

AMAP POUR TOUS

Si le partenariat AMAP est axé sur la solidarité avec les paysans partenaires, certains groupes réfléchissent à la solidarité entre amapiens, pour rendre cet accès à une alimentation de qualité accessible au plus grand nombre. Au-delà du coût souvent réduit que permet l'AMAP (vente directe, achat contractualisé sans perte pour le producteur, distribution assurée par les bénévoles... - cf. [fiche 4 f – Fixer les prix](#)), certaines AMAP (1 groupe sur 10 environ) proposent ainsi des « paniers solidaires ».

Quelques exemples de ce qui se pratique en région Rhône Alpesⁱ et ailleurs :

- ✓ **L'Amap solidaire** : l'adhésion à l'AMAP est significative (ex : 45€ l'année, équivalent à 1€ par panier) permettant à l'association de financer des paniers ou de l'alimentation de qualité à destination de familles en situation difficile, non adhérentes mais relayées par un organisme socio-éducatif (centre social, CAF, école...). Ex : *Amapentes (Lyon 1, 69)*. Il peut être envisagé en réseau (plusieurs AMAP proches géographiquement mutualisent leur abonnement solidaire pour rationaliser la gestion des paniers solidaires). Cela fonctionne dans les réseaux de CSA du Nord-Est des Etats Unis (Equivalent de l'AMAP), mais pas en France.
- ✓ **Le panier solidaire alloué** : le prix du panier est défini en fonction des revenus (souvent le Quotient Familial) et sur déclaration sur l'honneur. Pour simplifier, un prix de panier social est défini tandis que la somme des prix des paniers d'Amap compense le manque à gagner par les paniers sociaux. Ex : *Amapopote lyonnaise (69)*.
- ✓ **Le panier caritatif** : Une contribution volontaire est versée à l'Amap et permet de financer, en fonction des sommes disponibles, un nombre de paniers solidaires. D'autres actions permettent aussi de financer des paniers (collecte, fête, vente de produits). Ex : *Amap Coluche (Romans, 26)*, *Amap pour tous Les Arcelles (Seyssinet, 38)*, *Amap Monde (Vaulx en Velin, 69)*.
- ✓ **Le panier social** : La collectivité publique subventionne l'AMAPⁱⁱ ou finance des paniers mis à disposition de populations particulières, identifiées par les services sociaux (Centres Communaux d'Action Sociale, des épiceries sociales ou solidaires, des associations...).
- ✓ **Le don des paniers orphelins** : Pour éviter que les paniers non retirés ne se perdent et pour qu'ils soient redistribués vers des publics précaires, l'AMAP propose souvent ces paniers à des Centres Communaux d'Action Sociale, des épiceries sociales ou solidaires, des associations caritatives (*Amap pour Tous Les Arcelles, Seyssinet, 38 – Beaubrun et Crêt de Roch, St Etienne, 42 – Chapobio, Chaponost, 69*).
- ✓ **Les bons alimentaires** : Des bons alimentaires émis par la puissance publique aux populations précaires (très pratiqué dans le Nord-est des Etats Unis) peuvent être dépensé directement auprès des agriculteurs partenaires de l'AMAP, celle-ci s'étant fait préalablement reconnaître par le financeur.
- ✓ **Le panier « monnaie solidaire »** : Basé sur une monnaie locale reconnue par des acteurs volontaires et locaux de l'Economie Solidaire organisés ensemble. Le « panier sol » - par exemple - permet à l'AMAP d'allouer des « sols » à celui qui s'abonne à l'AMAP afin de lui permettre de bénéficier de ces « sols » pour les dépenser chez les autres acteurs engagés dans cette monnaie (cf. « sols alloués », sur www.reseau-sol.org). L'AMAP peut aussi distribuer des Sols pour des actions de bénévolat auprès de l'AMAP ou de paysans partenaires (sols engagement). Les paysans peuvent aussi être des partenaires engagés dans cette monnaie. Ex : *Amap du Chapitre (Romans – 26)*.

ⁱ Les coordonnées des AMAP citées peuvent vous être communiquées par Alliance PEC RA

ⁱⁱ Attention : les fonds publics ne sont pas mobilisables partout, malheureusement : il sont essentiellement urbains et dépendent des priorités publiques liées aux zonages de la Politique de la Ville.